SOCIÉTÉ PUBLIQUE DES ÉCOLES MARSEILLAISES

MARCHE DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE CONSULTATION PHASE CANDIDATURES

PROCEDURE ADAPTEE AVEC NEGOCIATION

en application de l'article R. 2123-1 du code de la commande publique.

LOTS N° 1 / 3 / 8

OBJET DU MARCHÉ : Marché de travaux ALLOTI pour la rénovation de l'école primaire LES OLIVES – 147 avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE

LOTS CONCERNES PAR LA PROCEDURE ADAPTEE AVEC NEGOCIATION :

- Lot 1 – DEPOLLUTION / DEMOLITIONS / REEMPLOI : Désamiantage / Déplombage, Curage / Démolitions, Réemploi
- Lot 3 – SERRURERIE
- Lot 8 – EQUIPEMENTS DE CUISINE

N° de Consultation : **2026-0160**



Pouvoir adjudicateur : SPLA-IN des Ecoles Marseillaises

Adresse : 05 Boulevard de DUNKERQUE 13 002 MARSEILLE

Représentant du Pouvoir Adjudicateur : Monsieur Nicolas ANDREATTA, Directeur Général

Date limite de remise des candidatures : 02/12/2026 à 12h00 (heure de Paris)

Point de vigilence à l'attention des candidats :

Le marché de travaux portant sur la rénovation de l'école primaire LES OLIVES (147 avenue des Poilus à Marseille (13013) est alloti en 10 lots soumis aux procédures de passation suivantes :

- Lots n° 2, 4, 5, 6, 7 et 10 sont attribués à l'issue d'une procédure d'appel d'offres restreint,

- Lots n°1, 3 et 8 sont attribués à l'issue d'une procédure de passation adaptée (objet de la présence consultation), en application de l'article R. 2123-1, 2° du code de la commande publique. Ce régime est applicable lorsque (i) le montant total du marché atteint les seuils de procédure formalisée, (ii) la valeur estimée de chaque lot concerné est inférieur à 1.000.000€ HT et, (iii) le montant cumulé de ces lots n'excèdent pas 20% de la valeur totale estimée de l'ensemble des lots de l'opérations

L'ensemble des lots susvisés concernant une seule opération de travaux à savoir, la rénovation de l'école primaire LES OLIVES, la procédure d'appel d'offres restreint et la procédure adaptée constituent des consultations dites « liées » sur la plateforme AWS.

SOMMAIRE

Table des matières

1. OBJET DE LA CONSULTATION 5
 1.1. Description succincte de l'ouvrage, planning prévisionnel 5
 1.2. Caractéristiques principales du marché 5
 1.3. Décomposition en lots de l'opération de travaux 5
 1.4. Lots concernés par la présente procédure adaptée 6
 1.5. Codes CPV principaux 6
 1.6. Durée du marché – Délais d'exécution 6
 1.7. Forme du prix 6
 1.8. Variantes et Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) 6
 1.9. Décomposition en tranches 7
2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION 7
 2.1. Procédure de passation 7
 2.2. Déroulement de la procédure mise en œuvre 7
 2.3. Forme juridique du groupement 8
 2.4. Les intervenants 9
 2.5. Modifications de détail au dossier de consultation 9
 2.6. Délai de validité des offres 10
 2.7. Réalisation de prestations similaires 10
 2.8. Clause d'insertion par l'activité économique 10
 2.9. Liste des documents composant le DCE 10
3. RETRAIT DU DOSSIER 10
4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 11
 4.1. Eléments nécessaires à la sélection des candidatures 11

4.2. Eléments nécessaires à la sélection des offres 14

5. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES14

5.1. Critères de selection des candidatures 14

5.2. Critères de jugement des offres 14

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 14

6.1. Conditions de la dématérialisation15

6.2. Modalités d'envoi des éléments qui ne peuvent faire l'objet d'une dématérialisation16

6.3. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées.....16

6.4. Modalités de signature des candidatures et des offres.....17

7. PRIMES.....17

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES17

9. AUTRES DISPOSITIONS.....17

9.1. Visite du site17

9.2. Assurance et frais de transport17

9.3. Suite donnée à la consultation 18

9.4. Clarifications et confirmation des engagements / mise au point..... 18

9.5. Confidentialité 18

9.6. Langue 18

9.7. Juridiction compétente 18

1. OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Description succincte de l'ouvrage, planning prévisionnel

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet **l'exécution des travaux de rénovation de l'école primaire des Olives, situé au 147 avenue des Poilus, dans le 13ème arrondissement de Marseille.**

a - Caractéristiques techniques : Travaux de rénovation et de construction.

b – Lieu d'exécution : 147 avenue des Polius - 13013 MARSEILLE.

c - Enveloppe prévisionnelle des travaux : 11 000 000,00 € HT.

d – Planning prévisionnel : Démarrage des travaux prévu pour avril 2027.

1.2. Caractéristiques principales du marché

Le projet de rénovation / construction du site scolaire des Olives consiste en :

- La rénovation des bâtiments existants (Gymnase et GEEP) en préaux pour les cours de récréation
- La construction d'un groupe scolaire en 3 bâtiments, comprenant également les salles de restauration, l'office, le gymnase et la conciergerie
- Des cours de récréation végétalisées avec des préaux, ainsi qu'un parvis d'accueil et un porche atrium

Les caractéristiques des travaux ont été précisées dans la « note technique » jointe au présent DCE phase candidatures.

1.3. Décomposition en lots de l'opération de travaux

Les prestations du marché sont réparties en 10 lots :

LOTS	INTITULE DU LOT
LOT 1	DEPOLLUTION / DEMOLITIONS / REEMPLOI : Désamiantage / Déplombage, Curage / Démolitions, Réemploi
LOT 2	CLOS-COUVERT : Démolition, Gros-Œuvre, Charpente métallique, Charpente bois, Plancher bois, Couverture, Etanchéité, Façades, Bardages, Menuiseries extérieures
LOT 3	SERRURERIE
LOT 4	SECOND-ŒUVRE : Doublages, Cloisons, Faux-plafonds, Menuiseries intérieures, Mobiliers, Equipements sportifs
LOT 5	REVETEMENT / PEINTURE : Revêtements de sols et muraux, Peinture/Nettoyage
LOT 6	ELECTRICITE CFO-CFA / PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
LOT 7	CVC / PLOMBERIE
LOT 8	EQUIPEMENTS DE CUISINE
LOT 9	ASCENSEUR
LOT 10	VRD / ESPACES VERTS ET JEUX

1.4. Lots concernés par la présente procédure adaptée

Seuls les lots 1, 3 et 8 font l'objet de la présente procédure adaptée :

LOTS	INTITULE DU LOT
LOT 1	DEPOLLUTION / DEMOLITIONS / REEMPLOI : Désamiantage / Déplombage, Curage / Démolitions, Réemploi
LOT 3	SERRURERIE
LOT 8	EQUIPEMENTS DE CUISINE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats peuvent soumissionner pour un, plusieurs, ou l'ensemble des lots de la présente procédure de passation adaptée mais également de la procédure d'appel d'offres restreint qui lui est liée. Dans cette éventualité, le candidat devra remettre autant de dossier de candidatures que de lot sur lesquels il souhaite soumissionner (candidature sur 2 lots = 2 dossiers de candidatures).

1.5. Codes CPV principaux

LOT N°	INTITULE DU LOT	CODES CPV ASSOCIES	DESCRIPTION DES CPV
LOT 1	DEPOLLUTION / DEMOLITIONS / REEMPLOI	45262660	Travaux de désamiantage
LOT 3	SERRURERIE	44316500	Travaux de serrurerie
LOT 8	EQUIPEMENTS DE CUISINE	39221000	Equipement de cuisine
GLOBAL / ENSEMBLE DU MARCHÉ		45214210	Construction d'écoles primaires

1.6. Durée du marché – Délais d'exécution

Le délai global prévisionnel pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de :

- 28 mois de chantier dont 2 mois de période de préparation,
- et 12 mois de Garantie de Parfait Achèvement.

La date prévisionnelle de début des travaux est : Avril 2027.

La durée du marché court jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement.

1.7. Forme du prix

Pour chaque lot, le prix est global et forfaitaire.

1.8. Variantes et Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'autoriser ou de ne pas autoriser les variantes lors de la phase offre pour chacun des lots.

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle.

1.9. Décomposition en tranches

Le présent marché ne comprend pas de tranches optionnelles.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de créer ou de supprimer une ou plusieurs tranches optionnelles lors de la phase offres pour chacun des lots.

Aucune indemnité d'attente et/ou de dédit en cas de non-affermissement d'une tranche optionnelle ne sera accordée.

2. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1. Procédure de passation

La présente consultation est une procédure adaptée avec négociation passée dans le respect des articles R.2123-1, 2° et, R. 2123-4 et suivants du code de la commande publique.

2.2. Déroulement de la procédure mise en œuvre

PHASE D'ANALYSE DES CANDIDATURES ET DE SELECTION DES CANDIDATS

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable et procédera à l'analyse des candidatures jugées recevables sur la base des critères de sélection définis au présent Règlement de la Consultation phase candidature.

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera au minimum 3 et au maximum 5 candidats, sous réserve d'un nombre de dossiers de candidature suffisant.

Préalablement à l'établissement de la liste des candidats admis à remettre une offre, le pouvoir adjudicateur procèdera à la vérification de la situation des candidats retenus conformément aux dispositions ci-dessous.

Les candidats individuels, ou chaque co-traitant en cas de groupement, produira dans un délai de 5 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique à savoir notamment :

- Les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents, y compris, attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés le cas échéant,
- Le numéro unique d'identification (SIRET notamment) permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou équivalent,
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant,
- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle/décennale en cours de validité.

PHASE RESTREINTE D'ANALYSE DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur enverra aux candidats sélectionnés via le profil acheteur une invitation à remettre une offre mentionnant la date et heure limites de remise des offres et leur transmettra le DCE Offres.

A l'expiration de la date et heure limites de remise des offres, le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse des offres remises par les candidats et procédera à un classement sur la base des critères et pondérations de jugement des offres définis au Règlement de la Consultation phase offres.

Le pouvoir adjudicateur ne prendra pas en charge les frais engendrés par la participation à cette consultation.

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur décèle des offres inappropriées, il rejettera ces offres, sans les classer. Les offres anormalement basses seront également rejetées après demande et analyse des justifications transmises par le candidat.

PHASE EVENTUELLE DE NEGOCIATION

Le pouvoir adjudicateur peut soit :

1/ décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation sur la base des critères de jugement des offres définis au Règlement de la Consultation phase offres.

Dans ce cas :

- Lorsque le pouvoir adjudicateur décèle des offres inacceptables, il rejettera ces offres, sans les classer,
- Lorsque le pouvoir adjudicateur décèle des offres irrégulières, ce dernier se réserve le droit d'autoriser les candidats concernés à régulariser leurs offres, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. A défaut, le pouvoir adjudicateur rejettera ces offres, sans les classer.

2/ décider d'engager une négociation avec tous les candidats dont l'offre n'est pas inappropriée.

Dans le cas où le pouvoir adjudicateur aura admis à la négociation les offres irrégulières ou inacceptables, il devra, à l'issue des négociations, rejeter, sans les classer, les offres qui demeureraient irrégulières ou inacceptables.

Le pouvoir adjudicateur pourra cependant autoriser les candidats concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La négociation, si elle est mise en œuvre, se déroulera en une ou plusieurs phases.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre. Au regard des offres initiales des candidats, le pouvoir adjudicateur précisera dans l'invitation à négocier les modalités et les points de la négociation pour chaque candidat.

À l'issue de ces négociations, le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation phase offres.

En cas d'absence de remise d'une offre par le candidat dans le cadre de la négociation, le pouvoir adjudicateur tiendra compte de la dernière offre conforme remise par ce candidat pour procéder à son analyse

2.3. Forme juridique du groupement

Les opérateurs économiques peuvent se porter candidats individuellement ou sous forme de groupement. Ils ne peuvent modifier la composition de leur groupement entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire :

- En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.
- Un même opérateur économique ne peut pas déposer plusieurs candidatures pour un même lot. Il ne pourra ainsi pas présenter une candidature à la fois à titre individuel et comme membre d'un groupement ou de participer à plusieurs groupements de candidats différents.

2.4. Les intervenants

1/ Désignation de l'acheteur

Société Publique Des Écoles Marseillaises (SPEM) – 05 boulevard de Dunkerque – 13002 MARSEILLE

2/ Représentant de l'Acheteur

Nicolas ANDREATTA Directeur Général

3/ Maitrise d'œuvre

Agence d'architecture mandataire :	**XDGA**
Architecte associé :	**MOA Architecture**
MOE Amiante :	**ANTEA France**
Réemploi :	**MAS REEMPLOI**
Bureau d'études Acoustique	**PEUTZ & ASSOCIES**
MOE concertation :	**Collectif YAKAFOKON**
Paysagiste :	**DER SAHAKIAN Paysagiste**
Bureau d'études Structure :	**BATISERF**
Economiste :	**EPC**
OPC :	**NOVAEDIA**
Bureau d'études Fluides, Thermique SSI et Commissionnement :	**NOVAFLUX Ingénierie**
Bureau d'études SSI :	**INGE2M (NOVAFLUX)**
Bureau d'études VRD :	**ALMA PROVENCE**

4/ Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

NOVAEDIA – 27 boulevard Charles Moretti – 13014 MARSEILLE

5/ Contrôleur Technique

Ismail FOUKAL - Bureau Veritas Construction – Les Milles – ZA l'Enfant – 405 rue Emilien Gautier – 13290 AIX-EN-PROVENCE

6/ Sécurité et Protection de la santé des travailleurs

Grégory GAUDEVIN – APAVE Infrastructures & Construction – 8 rue Jean-Jacques Vernazza – 13322 MARSEILLE

2.5. Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.7. Réalisation de prestations similaires

En application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2.8. Clause d'insertion par l'activité économique

En application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique, l'exécution du futur marché comportera une clause d'insertion obligatoire, à hauteur d'environ 10% des heures travaillées, sur les lots adaptés. Les modalités d'exécution seront précisées au DCE de la phase offres.

2.9. Liste des documents composant le DCE

DCE Phase candidatures

- le présent Règlement de Consultation ;
- la note présentant les caractéristiques des travaux intitulée "Note technique".

DCE Phase offres

Le contenu du DCE phase offres sera précisé lors de la phase offres.

3. RETRAIT DU DOSSIER

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

Il ne sera transmis aucun DCE sur support physique.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur susvisé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordpercfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique au : **01 46 69 46 66.**

4. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

4.1. Eléments nécessaires à la sélection des candidatures

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidatures » les pièces suivantes :

1/ **Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement. La lettre de candidature n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement

2/ **Une déclaration sur l'honneur** attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 complété avec la case F1 cochée sur ce point ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai l'acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de

l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3/ Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :

- **<u>Capacités techniques et professionnelles :</u>**
 - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. Les entreprises créées depuis moins de trois ans communiqueront utilement leur effectif moyen annuel depuis leur création ;
 - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

Le candidat pourra prouver ses capacités techniques et professionnelles par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à ses capacités techniques et professionnelles.

Certificats de qualifications professionnelles souhaités en appui de la candidature :

INTITULE DU LOT	CERTIFICATS / QUALIFICATIONS ou équivalents souhaités
LOT 1 : DEPOLLUTION / DEMOLITIONS / REEMPLOI	. QUALIBAT 1552 : Traitement de l'amiante (activité avec risque spécifique) . QUALIBAT 1161 : Travaux de curage
LOT 3 : SERRURERIE	. QUALIBAT 4411 : Serrurerie-métallerie (technicité courante)
Lot 8 : EQUIPEMENTS DE CUISINE	. QUALIBAT 9123 : cuisines de collectivité

Concernant les certificats de qualification, la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent et notamment par des certificats équivalents d'organisme établis dans d'autres Etats membres.

Seules les compétences précisées ci-dessus seront prises en compte dans le cadre de l'analyse des candidatures. **En cas de groupement, chaque co-traitant devra préciser les compétences qu'il porte.**

- **<u>Capacité économique et financière :</u>**
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou

du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

En cas de candidat unique : chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices.

En cas de groupement : chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices.

Les entreprises nouvellement créées, ne pouvant produire les chiffres d'affaires des trois dernières années, devront fournir :

- pour vérifier la date de création de l'entreprise, une copie certifiée du récépissé du dépôt au centre de formalités des entreprises
- pour justifier leurs capacités économiques et financières, le montant de leur capital social.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Récapitulatif des éléments à remettre

Pièces à remettre au titre de la présente consultation phase candidatures :

Lorsque le candidat se présente seul, il remet l'ensemble des pièces et informations suivantes : • DC1 (ou équivalent) ; • DC2 (ou équivalent) ; • Pouvoir de la personne habilitée à engager la société ; • Chiffres d'affaires ; • Moyens humains ; • Moyens matériels ; • Qualifications ; • Références.	Lorsque le candidat se présente en groupement : Pour le groupement : • DC1 (ou équivalent) commun ; Pour chaque opérateur économique (mandataire, cotraitants) : • DC2 ; • Pouvoir de la personne habilitée à engager la société ; • Pouvoir habilitant le mandataire à participer à la procédure pour le compte du cotraitant ; • Chiffres d'affaires ; • Moyens humains ; • Moyens matériels ; • Qualifications ; • Références.

Les candidats sont libres sur la forme de leur réponse. Toutefois, leur dossier de candidatures ne devra pas excéder 30 pages recto/verso et 50 MO.

Recevabilité de la candidature

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidatures sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié.
Dans un premier temps, le pouvoir adjudicateur analysera la recevabilité des candidatures au regard de la complétude du dossier de candidature remis, de la présence des niveaux de compétences exigées sur la base de justificatifs et de la justification de capacité.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux **2/** et **3/** ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d'attribution du marché.

4.2. Eléments nécessaires à la sélection des offres

Concernant les éléments nécessaires au jugement des offres, la liste des pièces à transmettre dans l'offre sera fournie ultérieurement aux seuls candidats admis à l'issue de la phase candidatures.

5. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

5.1. Critères de selection des candidatures

Après examen de la recevabilité de leur candidature, les candidats seront classés selon les critères de sélection suivants au regard des éléments remis à l'appui de leur candidature (art 4.1 du présent règlement) .

n°	CRITERES	PONDERATION
1	Capacité professionnelles au regard des qualifications présentées et des références présentées pour des prestations de nature, taille et complexité comparables	50%
2	Capacités techniques au regard des moyens humains et matériels présentés.	50%

5.2. Critères de jugement des offres

n°	CRITERES	PONDERATION
1	PRIX	60%
2	TECHNIQUE, y compris caractéristiques environnementales	40%

La teneur de ces derniers sera précisée ultérieurement dans le Règlement de Consultation de la phase offres.

6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de la candidature.

Les candidatures et offres seront obligatoirement remises par la voie électonique via le profil d'acheteur https://www.marches-publics.info**.**

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

6.1. Conditions de la dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- .docx ou .xlsx ou .pptx

Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique **(de préférence)** envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique
- une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En cas de remise sur support physique électronique, il est exigé le format suivant : **Clé USB.**

Si à l'article 6.4 ci-dessous, le pouvoir adjudicateur impose la remise des candidatures et des offres signées, la copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Monsieur le Directeur Général de la SPLAIN DES ECOLES MARSEILLAISES

Adresse : 05 Boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE

Candidature pour la consultation : Marché de travaux ALLOTI pour la rénovation de l'école primaire LES OLIVES – 147 avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE

Candidat : *[préciser le nom du candidat]*

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

6.2. Modalités d'envoi des éléments qui ne peuvent faire l'objet d'une dématérialisation

Les éléments définis ci-dessus qui ne peuvent faire l'objet d'une dématérialisation doivent être remis sous pli cacheté, contre récépissé au secrétariat de la SPLAIN DES ECOLES MARSEILLAISES avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. S'ils sont envoyés par la poste, ils devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Les plis seront envoyés ou remis à l'adresse suivante et porteront les mentions suivantes :

Monsieur le Directeur Général de la SPLAIN DES ECOLES MARSEILLAISES

Adresse : 05 Boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE

Candidature pour la consultation : Marché de travaux ALLOTI pour la rénovation de l'école primaire LES OLIVES – 147 avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE

Candidat :

ENVOI DES ELEMENTS NON DEMATERIALISABLES

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des propositions. Les frais de transport des prestations sont à la charge des candidats.

6.3. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation https://www.marches-publics.info (aws) et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique : **01 46 69 46 66.**

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

6.4. Modalités de signature des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres n'ont pas à être signées (électroniquement ou manuscritement) lors du dépôt sur la plateforme. La simple réponse électronique vaut engagement sur l'offre remise.

La signature des pièces contractuelles n'interviendra qu'après la décision d'attribution du marché au soumissionnaire retenu à l'achèvement de la procédure de passation.

Conformément à l'article R2182-3 l'attributaire pressenti sera invité à signer électroniquement les documents contractuels via la solution de signature électronique DocuSign, dans un délai qui lui sera précisé.

Le défaut de signature électronique dans le délai imparti pourra entraîner l'échec de la contractualisation. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de solliciter directement le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après.

7. PRIMES

Il ne sera versé aucune prime aux candidats.

8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de la conception de leur dépôt, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des candidatures, une demande via le profil d'acheteur.

Une réponse sera alors adressée au plus tard six (6) jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

De manière générale, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la faculté de ne pas répondre aux demandes de renseignements des candidats, notamment s'il considère que la réponse est de nature à porter atteinte au principe d'égalité de traitement entre les candidats. Le Pouvoir Adjudicateur en informe dans ce cas le candidat. Dans les autres cas, les réponses aux questions posées, rendues anonymes, seront transmises par le Pouvoir Adjudicateur simultanément à l'ensemble des candidats.

9. AUTRES DISPOSITIONS

9.1. Visite du site

Sans objet.

9.2. Assurance et frais de transport

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Le Pouvoir Adjudicateur ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des dossiers de candidature ou des offres. Les frais de transport des dossiers sont à la charge des candidats.

9.3. Suite donnée à la consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation. Cette décision ne peut faire l'objet d'aucune indemnisation.

9.4. Clarifications et confirmation des engagements / mise au point

Il peut être demandé au candidat retenu de clarifier des aspects de son offre ou de confirmer les engagements figurant dans celle-ci, à condition que ceci n'ait pas pour effet de modifier des éléments substantiels de l'offre, de fausser la concurrence ou d'entraîner des discriminations.

9.5. Confidentialité

Les candidats sont tenus à la plus stricte confidentialité des documents et informations de toute nature rendus accessibles par le Pouvoir Adjudicateur au cours de la consultation.

Les candidats sont également tenus de respecter la confidentialité du contenu de leurs offres durant toute la durée de la consultation.

Sous sa responsabilité, chaque candidat s'engage à assurer la confidentialité des documents et informations qui lui sont communiqués, à protéger le secret des affaires, à ne pas les utiliser à des fins autres que la présente consultation et à imposer le respect de ces engagements à ses personnels, prestataires et partenaires potentiels.

Tout candidat qui n'aura pas respecté ces exigences pourra être exclu de la présente consultation.

9.6. Langue

Les candidatures, les offres ainsi que toute correspondance entre le Pouvoir Adjudicateur et les candidats doivent être rédigées exclusivement en langue française.

Tout document ou correspondance rédigé dans une autre langue devra impérativement être accompagné d'une traduction en français.

Les séances de dialogue seront exclusivement conduites en langue française.

9.7. Juridiction compétente

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Judiciaire de MARSEILLE

6 Rue Joseph AUTRAN 13 281 MARSEILLE

Tél : 04 91 15 50 50

- Introduction d'un référé précontractuel jusqu'à la signature du marché dans les conditions prévues aux articles 2 et suivants de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 et aux articles 1441-1 à 1441-3-1 du code de procédure civile.
- Introduction d'un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du marché dans les conditions prévues aux articles 2 et suivants de l'ordonnance n°2009-515 du 7 mai 2009 et aux articles 1441-1 à 1441-3-1 du code de procédure civile.